



**ADDITIF N°002/BUNEC/DG/DAF/SDFRM/CSMA/2026 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004/BUNEC/AONO/CIPM/2026 DU 09 MAI 2026 POUR LA REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET ARCHITECTURALES DU PROJET DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE-SIEGE DU BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL (BUNEC) AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.**

Le Directeur Général du Bureau National de l'Etat Civil (Maître d'Ouvrage), en application des dispositions de l'article 9 du Règlement Général de l'Appel d'Offres (RGAO), informe les sociétés intéressées par le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n°004/BUNEC/AONO/CIPM/2026 du 09 mai 2026 pour la réalisation des Etudes Techniques et Architecturales du projet de construction de l'immeuble-siège du Bureau National de l'Etat civil (BUNEC) au titre de l'exercice 2026, que les modifications ci-après sont apportées au Dossier d'Appel d'Offres (DAO) y afférent:

**Avis d'appel d'offres :**

**6- Participation et origine**

Le présent Avis d'Appel d'Offres s'adresse aux entreprises installées au Cameroun disposant des ressources humaines nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires, et des entreprises retenues dans le cadre de la catégorisation.

**Lire plutôt**

**6- Participation et origine**

Le présent Avis d'Appel d'Offres s'adresse aux entreprises installées au Cameroun disposant des ressources humaines nécessaires et justifiant d'une expertise avérée dans la réalisation des prestations similaires, et des entreprises retenues dans la catégorie C conformément à l'arrêté N°166/A/MINMAP/DU 07 JUIN 2022 fixant les modalités de catégorisation des entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics.

**Au lieu de :**

**14. Ouverture des plis**

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis à l'exception de la caution de soumission après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

**Lire plutôt :**

**14. Ouverture des plis**

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

### ***15.1-Critères éliminatoires***

#### **Au lieu de :**

Il s'agit notamment de :

- 1- l'absence du cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main à l'ouverture des plis;
- 2- la non -production au-delà du délai de 48h à compter de l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- 3- la présence de fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- 4- la note technique inférieure à 70points sur 100 des critères essentiels ;
- 5- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 6- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- 7- la présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique ;
- 8- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- 9- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- 10- l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- 11- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
- 12- Du non-respect du profil de chef de mission
- 13- note inférieure à 15/20 dans la compréhension de la mission ;
- 14- Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphés et signés ;

Lire plutôt :

### ***15.1-Critères éliminatoires***

#### **Au lieu de :**

Il s'agit notamment de :

- 1- l'absence du cautionnement de soumission timbré et acquitté à la main à l'ouverture des plis;
- 2- la non -production au-delà du délai de 48h à compter de l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
- 3- la présence de fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des pièces ;
- 4- la note technique inférieure à 70points sur 100 des critères essentiels ;
- 5- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 6- L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- 7- la présence d'informations financières dans l'offre administrative et technique ;
- 8- Non-respect du format de fichiers des offres ;
- 9- l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
- 10- l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- 11- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

12- Du non-respect du profil de chef de mission

13- note inférieure à 15/20 dans la compréhension de la mission ;

14- Preuves d'acceptation des conditions du marché (CCAP et TDRS) paraphés et signés ;

15- l'absence de la charte d'intégrité ;

16- l'absence de la capacité financière.

## **2- critères essentiels**

### **Au lieu de :**

**F. Solvabilité et Capacité Financière : 05 point**

### **Lire plutôt :**

Solvabilité : 05 point

### **Au lieu de**

<b>F</b>	<b>Solvabilité et capacité financière :5 points</b>				
<b>A</b>	Solvabilité et capacité financière	Capacité financière	<b>5</b>	<b>2.5</b>	
		Solvabilité			

### **Lire plutôt**

<b>F</b>	<b>Solvabilité et capacité financière :5 points</b>				
<b>A</b>	Solvabilité	Solvabilité	<b>5</b>	<b>5</b>	

## **PIÈCE N°13. LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET ORGANISMES FINANCIERS HABILITES PAR LE MINISTRE EN CHARGE DES FINANCES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS**

### **Au lieu de :**

#### **I- BANQUES**

1. Afriland First Bank
2. Banque Atlantique
3. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFIBANK)
4. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit
5. CITI Bank
6. Commercial Bank of Cameroon
7. Ecobank
8. National Financial Credit Bank
9. Société Camerounaise de Banque au Cameroun
10. Société Générale de Banque au Cameroun
11. Standard Chartered Bank Cameroon
12. Union Bank of Cameroon
13. United Bank for Africa.
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12962 Yaoundé ;

15. Bank Of Africa Cameroun (BOA Cameroun), B.P. 4593 Douala.

## **II- Compagnies d'assurances**

16. Chanas assurances;
17. Activa Assurances
18. Atlantique Assurances S .A., B.P. 2933 Douala ;
19. Zénithe Insurance S.A. ;
20. Pro-Assur S.A ;
21. Aréa Assurances S.A, B.P . 1531 Douala ;
22. Bénéficial General Insurance S .A., B.P. 2328 Douala ;
23. CPA S.A., B.BP. 54Douala ;
24. Nsia Assurances S.A., B.P. 2759 Douala ;
25. SAAR S.A., B.P. 1011 Douala ;
26. Saham Assurances S.A., B.P. 11315 Douala ;

### **Lire plutôt :**

## **I- BANQUES**

1. ACCES BANK CAMEROON
2. AFRILAND FIRST BANK (**FIRST BANK**)
3. BANGE BANK CAMEROON (**BANGE CMR**)
4. BANQUE ATLANTIQUE CAMEROUNAISE
5. BANQUE CAMEROUNAISE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (**BCPME**)
6. BGFIBANK CAMEROUNAISE
  
7. BANQUE INTERNATIONALE DU CAMEROUN POUR L'EPARGNE ET LE CREDIT (**BICEC**)
8. CITI BANK CAMEROON
9. COMMERCIAL BANK CAMEROON (**CBC**)
10. CREDIT COMMUNAUTAIRE D'AFRIQUE (**CCA-BANK**)
11. ECOBANK CAMEROUN (**ECOBANK**)
12. LA REGIONAL BANK
13. NATIONAL FINANCIAL CREDIT BANK (**NFC BANK**)
14. SOCIETE COMMERCIALE DES BANQUES CAMEROUN (**SCB CAMEROUN**)
15. SOCIETE GENERALE CAMEROUN (**SGC**)
16. STANDARD CHARTERED BANK CAMEROON (**SCBC**)
17. UNION BANK OF CAMEROON (**UBC**)
18. UNITED BANK FOR AFRICA (**UBA**)

## **II- Compagnies d'assurances**

19. ACTIVA ASSURANCES
20. AREA ASSURANCES
21. ATLANTIQUE ASSURANCES SA
22. CHANAS ASSURANCES SA
23. CPA SA
24. NSIA ASSURANCES SA
25. PRO ASSUR SA

26. BENEFICIAL GENERAL INSURANCE SA
27. ROYAL ONYX INSURANCE SA
28. SAAR SA
29. SANLAM ASSURANCES CAMEROUN
30. ZENITHE INSURANCE SA

Par ailleurs, la date de dépôt des offres initialement prévue le 15 juin à 12h00 est reportée au mercredi 17 juin 2026 à 12h00.

De ce fait, l'ouverture des offres administratives et techniques initialement prévue le 15 juin 2026 est reportée au 17 juin 2026.

Le reste sans changement.

Copies à :

- DG/ARMP ;
- ARMP/CE ;
- CIPM/BUNEC ;
- ARCHIVES/CHRONOS.

12 JUIN 2026

